

# Une meilleure prise en charge grâce au dossier électronique du patient

**VALAIS** Les outils numériques séduisent aussi le milieu de la santé. Les habitants du canton peuvent à présent gérer leur dossier médical, pour plus de transparence.

Améliorer la prise en charge médicale en facilitant l'échange des informations entre les professionnels de santé ainsi qu'avec leur patientèle, telle est l'ambition de l'association CARA. Constituée en 2018, elle comprend les cantons de Genève, du Valais, de Vaud, de Fribourg et du Jura. Depuis quelques mois, les Valaisans ont la possibilité d'ouvrir un DEP (dossier électronique du patient) pour partager diverses informations de santé avec les professionnels qui les suivent. «Les cinq cantons ont reconnu l'importance et l'utilité publique de ce projet et se sont regroupés en l'association CARA dans le but de profiter de leurs savoir-faire déjà existants et de mutualiser leurs ressources», explique Cédric Michelet, responsable eHealth cantonal. «En Valais, par exemple, un service d'envoi électronique de documents médicaux est déjà fonctionnel depuis plusieurs années entre l'hôpital cantonal et de nombreux cabinets de médecins.»

## A quoi sert un dossier électronique?

CARA met à la disposition des prestataires de soins et de la population de ses cantons membres une plateforme de santé numérique sécurisée. Le patient peut y ouvrir et retrouver son dossier électronique (DEP), puis partager ses informations avec les professionnels de santé de son choix. Il peut s'agir de lettres de sortie de l'hôpital, de résultats d'analyses ou de rapports de consultations, par exemple. «Il peut lui-même déposer des documents comme des directives anticipées. Il appartient à la personne, patient ou prestataire de santé, qui dépose un document dans un DEP d'évaluer la pertinence de l'information.»

Le patient détermine aussi qui aura accès aux données: «Le DEP lui appartient; il en a donc l'entière gestion. Il peut définir quels professionnels ou institutions peuvent y accéder; il peut également masquer certains documents qu'il juge confidentiels. Ces droits sont en tout temps modifiables via l'application web de CARA. Les personnes moins à l'aise avec l'informatique peuvent être assistées d'un représentant, comme les personnes mineures ou ne disposant pas de leur capacité de discernement.»

Hormis la transparence que le DEP offre au patient au sujet de ses prises en charge et documents médicaux, ce dossier électronique lui permet de s'impliquer davantage dans son traitement.



## Ouvrir un DEP\* en 5 étapes

- 1 Prendre connaissance des modalités sur [dep-vs.ch](http://dep-vs.ch)**
- 2 Prendre rendez-vous dans un bureau DEP (pour soi-même ou pour un proche): [agenda.dep-vs.ch](http://agenda.dep-vs.ch)**
- 3 Créer son compte SwissID. Démarche détaillée sur [swissid.dep-vs.ch](http://swissid.dep-vs.ch)**
- 4 Réunir les documents nécessaires à l'ouverture de son dossier (numéro AVS, pièce d'identité, demande de vérification d'identité SwissID)**
- 5 Valider son identité en se rendant auprès d'un bureau DEP (sur les sites de l'Hôpital du Valais de Brigue, Viège, Sion ou Martigny)**

\* DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT



**“Le patient peut définir quels professionnels ou institutions peuvent accéder à son DEP; il peut également masquer certains documents qu'il juge confidentiels.”**

CÉDRIC MICHELET  
RESPONSABLE EHEALTH CANTONAL

## Les données sont protégées

Les maîtres mots du projet – autonomie, coordination, confidentialité, accessibilité – illustrent la volonté de permettre un accès en toute autonomie et en tout temps à ses données médicales, mais aussi d'en maîtriser la confidentialité.

La loi sur le DEP impose que les données qui y sont déposées soient protégées selon les plus hautes exigences de cybersécurité. Les moyens mis en œuvre pour garantir la protection des données incluent des identifiants numériques à double facteur d'authentification ainsi qu'un stockage crypté des données en Suisse; la mise en œuvre de ces nombreux critères exigeants fixés par la loi est certifiée par un organisme indépendant. De plus, CARA mène ses propres audits de sécurité.

## Procédure rapide et accompagnée

Pour ouvrir son DEP, il faut avoir 16 ans révolus, disposer d'un numéro AVS, résider sur le territoire couvert par CARA, disposer d'un moyen d'identification électronique, prouver son identité et donner son consentement en remplissant un formulaire.

Le Valais dispose de quatre bureaux pour accueillir les patients qui souhaitent ouvrir un DEP: sur les sites de l'Hôpital du Valais à Brigue, Viège, Sion et Martigny, à proximité des entrées principales. «Leur mission est double», précise Cédric Michelet. «Des personnes accréditées accompagnent les citoyens dans la création de leur DEP et valident les identités des citoyens pour l'obtention d'un identifiant numérique.»

## Ouvrir un dossier pour quelqu'un d'autre

A noter qu'il est aussi possible d'ouvrir un dossier électronique pour un tiers (pour un parent ou un enfant, par exemple). Les enfants de moins de 16 ans ou les personnes ne souhaitant pas gérer elles-mêmes leur dossier peuvent également bénéficier d'une représentante ou d'un représentant qui gèrera le dossier à leur place.

Pour ce faire, il faut fournir une copie de sa pièce d'identité, disposer d'une copie d'une pièce d'identité de la personne pour laquelle on ouvre le DEP, d'une preuve de représentation (par exemple, un livret de famille, une procuration ou un mandat de curatelle) et remplir un formulaire à travers lequel on donne son consentement. **EB**

Pour prendre rendez-vous afin d'ouvrir un DEP ou pour toute information supplémentaire: [dep-vs.ch](http://dep-vs.ch)

## INTÉRÊT DE CARA

### Les institutions médicales y trouvent aussi leur compte

Afin de participer au DEP, n'importe quel professionnel de santé peut s'affilier à l'association CARA. Cette affiliation est gratuite pour les institutions situées dans les cantons partenaires. Seuls les professionnels de santé ou leurs auxiliaires (assistant médical, secrétaire, etc.) peuvent obtenir un accès en tant qu'utilisateur, dont la liste est modifiable en tout temps. Ceux-ci doi-

vent disposer d'un numéro GLN et d'un moyen d'identification électronique. «Pour ces partenaires de santé, l'échange et l'accès à l'information sont facilités et permettent donc une prise en charge améliorée sans avoir à courir après une information disséminée auprès de multiples acteurs», précise Cédric Michelet. Plus d'infos et contact sur: [dep-vs.ch](http://dep-vs.ch)

## EN BREF

### SANTÉ SEXUELLE Deux journées d'ateliers sur les règles

Le centre SIPE de Brigue propose deux ateliers pour parler sans tabou des menstruations et mieux comprendre ses cycles hormonaux. Il est possible d'y participer soit exclusivement entre adolescentes, le mercredi 18 mai de 13 h 30 à 17 h, ou accompagnée d'une femme de confiance de son choix, le samedi 21 mai de 9 h à 12 h 30. La participation est gratuite. A noter que la partie francophone du canton offre aussi ce type d'ateliers.

Informations et inscriptions sur [www.sipe-vs.ch](http://www.sipe-vs.ch)

## ACTION DIABÈTE

### Formations gratuites

Dans le cadre du projet valaisan Action Diabète, deux formations gratuites «Diabète et Interprofessionnalité» sont proposées durant le mois de juin pour les médecins généralistes, les pharmaciens, les assistantes médicales et les assistantes en pharmacie. Ces formations sont proposées dans les deux langues cantonales: le 2 juin à la Bildungshaus St. Jodern de Viège, pour la version germanophone, et le 23 juin à la CRR-Suva de Sion, pour la version francophone. Inscriptions et renseignements sur [www.actiondiabete.ch](http://www.actiondiabete.ch) ou par mail: [actiondiabete@avsd.ch](mailto:actiondiabete@avsd.ch)

PARTENARIATS